

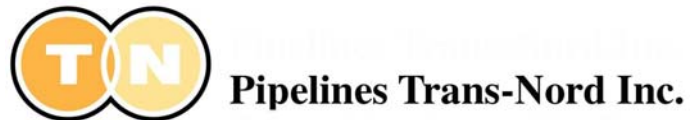


**Augmentation de la capacité du réseau  
Secteur du parc d'Oka  
Étude d'impact sur l'environnement**

**VOLUME**  **Rapport principal**

---

Février 2004



**AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DU RÉSEAU  
SECTEUR DU PARC D'OKA**

**ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT**

**RAPPORT PRINCIPAL**

**VOLUME 1**

**FÉVRIER 2004**

---

Claude Veilleux, ing. & agr.  
**Urgel Delisle & associés inc.**

---

Mitch Glass, ing.,  
Directeur, Entretien du réseau  
**Pipelines Trans-Nord Inc.**

Le 16 février 2004

## NOTE AU LECTEUR

L'étude d'impact <sup>(1)</sup> sur l'environnement relative au projet d'augmentation de la capacité du réseau de Pipelines Trans-Nord Inc. dans le secteur du parc d'Oka comprend trois volumes, soit :

<b>Volume 1</b>	<b>Rapport principal</b>
Volume 2	Documents annexes
Volume 3	Résumé <sup>(2)</sup>

Le présent document aura avantage à être lu et consulté en relation avec le volume 2 où des renseignements complémentaires ou plus détaillés y sont présentés. Il tient compte également des questions et commentaires (datés du 5 février 2004) résultant de la consultation intra et interministérielle réalisée par le ministère de l'Environnement du Québec dans le cadre de l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact soumise en version provisoire le 12 décembre 2003. Ce document remplace celui daté du 12 décembre 2003.

Pipelines Trans-Nord Inc. (PTNI) tient à remercier toutes les personnes qui, de près ou de loin, auront contribué au processus de consultation ainsi que l'équipe ayant contribué à la collecte de données, à l'analyse de celles-ci de même qu'à la rédaction/production des divers documents.

---

<sup>(1)</sup> Le numéro de dossier au ministère de l'Environnement du Québec est 3211-10-10.

<sup>(2)</sup> Le résumé sera déposé suite aux réponses des questions et commentaires du ministère, s'il y a lieu, sur les volumes 1 et 2 de l'étude d'impact sur l'environnement.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>NOTE AU LECTEUR.....</b>	<b>i</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>v</b>
<b>LISTE DES FIGURES .....</b>	<b>vii</b>
<b>1. CONTEXTE DU PROJET .....</b>	<b>1-1</b>
1.1 Promoteur .....	1-1
1.2 Promoteur et environnement.....	1-2
1.3 Justification et description du projet .....	1-2
1.4 Aménagements et projets connexes .....	1-9
1.5 Consultants mandatés par PTNI .....	1-9
1.6 But et étapes de l'étude .....	1-11
1.7 Structure du rapport .....	1-12
1.8 Échéancier et cadre réglementaire .....	1-13
1.9 Parc national d'Oka.....	1-13
<b>2. PROCESSUS PUBLIC DE CONSULTATION ET D'INFORMATION .....</b>	<b>2-1</b>
2.1 Programme de préavis public .....	2-1
2.2 Portes ouvertes.....	2-2
2.3 Parc national d'Oka.....	2-3
<b>3. CRITÈRES DE LOCALISATION.....</b>	<b>3-1</b>
3.1 Composantes, construction et exploitation.....	3-1
3.2 Impacts potentiels .....	3-2
3.3 Critères généraux de localisation .....	3-2
<b>4. DESCRIPTION DU MILIEU RÉCEPTEUR.....</b>	<b>4-1</b>
4.1 Délimitation de la zone à l'étude .....	4-1
4.2 Description des milieux physique et naturel .....	4-2
4.2.1 Climat.....	4-2
4.2.2 Physiographie et drainage .....	4-5
4.2.3 Géologie.....	4-6
4.2.4 Sédiments meubles.....	4-14
4.2.5 Hydrogéologie .....	4-19
4.2.6 Contraintes physiques.....	4-23
4.2.7 Pédologie et potentiel agricole des sols .....	4-24
4.2.8 Composantes forestières .....	4-29
4.2.9 Flore à statut précaire .....	4-36
4.2.10 Faune ichthyenne.....	4-41
4.2.11 Avifaune .....	4-43
4.2.12 Ongulés.....	4-47
4.2.13 Amphibiens et reptiles .....	4-48
4.2.14 Mammifères semi-aquatiques .....	4-51
4.2.15 Mammifères .....	4-52
4.2.16 Milieux humides .....	4-53

## TABLE DES MATIÈRES (SUITE)

4.3	Description du milieu humain .....	4-53
4.3.1	Utilisation socio-économique du territoire, préoccupations et orientations d'aménagement et de développement.....	4-53
4.3.2	Infrastructures et équipements publics.....	4-70
4.3.3	Territoire autochtone .....	4-75
4.3.4	Tenure des terres.....	4-75
4.3.5	Patrimoine archéologique et historique .....	4-75
4.3.6	Éléments visuels .....	4-81
<b>5.</b>	<b>CORRIDOR D'IMPLANTATION .....</b>	<b>5-1</b>
<b>6.</b>	<b>ÉTUDE DE VARIANTES.....</b>	<b>6-1</b>
6.1	Méthodologie et critères spécifiques d'évaluation .....	6-1
6.2	Description générale des tracés.....	6-2
6.2.1	Analyse comparative.....	6-8
<b>7.</b>	<b>CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SYSTÈME ET DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION.....</b>	<b>7-1</b>
7.1	Structures enfouies .....	7-1
7.2	Structure hors sol.....	7-2
7.3	Design.....	7-2
7.4	Mesures de contrôle .....	7-4
7.4.1	Contrôles de qualité en usine.....	7-4
7.4.2	Soudures.....	7-4
7.4.3	Enrobage du pipeline .....	7-5
7.4.4	Protection.....	7-5
7.4.5	Tests hydrostatiques .....	7-5
7.5	Activités de construction .....	7-6
<b>8.</b>	<b>ÉTUDE DU TRACÉ ET DE SES IMPACTS .....</b>	<b>8-1</b>
8.1	Description du tracé retenu .....	8-1
8.2	Méthodologie d'identification et évaluation des impacts.....	8-3
8.3	Milieu récepteur .....	8-6
8.4	Impacts anticipés .....	8-7
8.4.1	Milieu agricole .....	8-7
8.4.2	Milieu boisé .....	8-7
8.4.3	Milieu en friche .....	8-7
8.4.4	Cours d'eau.....	8-10
8.4.5	Impacts sur la flore et la faune en milieux terrestres et riverains .....	8-14
8.4.6	Milieu physique .....	8-19
8.4.7	Archéologie et patrimoine bâti.....	8-20
8.4.8	Impacts visuels .....	8-21
8.4.9	Activités du parc.....	8-22
8.4.10	Socio-économie .....	8-26
8.4.11	Impacts sonores.....	8-26

## TABLE DES MATIÈRES (SUITE)

8.5	Effets cumulatifs.....	8-27
8.6	Développement durable .....	8-31
<b>9.</b>	<b>SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE .....</b>	<b>9-1</b>
9.1	Phase préconstruction .....	9-1
9.2	Équipe d'inspection.....	9-2
9.3	Phase construction .....	9-3
9.4	Phase postconstruction.....	9-4
9.5	Mise hors service .....	9-4
<b>10.</b>	<b>PROGRAMME PRÉLIMINAIRE DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL.....</b>	<b>10-1</b>
10.1	Objectifs et composantes.....	10-1
10.2	Étude .....	10-2
10.3	Rapport.....	10-3
10.4	Mécanisme d'intervention .....	10-3
10.5	Diffusion des résultats.....	10-4
<b>11.</b>	<b>EXPLOITATION ET ENTRETIEN .....</b>	<b>11-1</b>
<b>12.</b>	<b>MESURES D'URGENCE .....</b>	<b>12-1</b>
12.1	Logiciel de détection de fuites.....	12-1
12.2	Manuel des procédures d'urgence.....	12-2
12.3	Plan d'intervention spécifique .....	12-5
12.4	Gestion du plan d'urgence .....	12-6
12.5	Information aux intervenants d'urgence locaux.....	12-6
12.6	Programme de sensibilisation du public.....	12-7
12.7	Conformité du plan des mesures d'urgence.....	12-8
12.8	Secteur du parc d'Oka .....	12-9
<b>13.</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>13-1</b>

## BIBLIOGRAPHIE

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1:	Rencontres auprès des représentants du parc national d'Oka .....	2-4
Tableau 4.1:	Sols à l'intérieur des zones à l'étude et agricole .....	4-27
Tableau 4.2:	Potentiel des sols pour l'agriculture .....	4-28
Tableau 4.3:	Répartition des boisés et des érablières sur le territoire de la MRC de Deux-Montagnes et à l'intérieur de la zone à l'étude .....	4-33
Tableau 4.4:	Potentiel forestier des sols à l'intérieur de la zone à l'étude.....	4-35
Tableau 4.5:	Liste des espèces de végétaux menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées ainsi, relevées dans la région d'Oka .....	4-36
Tableau 4.6:	Liste partielle des espèces de poissons du secteur à l'étude lac des Deux Montagnes – Rivières des Prairies et des Mille Îles.....	4-42
Tableau 4.7:	Liste des espèces d'oiseaux à statut particulier observées dans le secteur du lac des Deux Montagnes – Rivière des Prairies et des Mille Îles .....	4-46
Tableau 4.8:	Liste partielle des amphibiens et reptiles recensés dans le secteur du lac des Deux Montagnes.....	4-49
Tableau 4.9:	Liste des mammifères relevés dans le parc d'Oka.....	4-52
Tableau 4.10:	Population des municipalités entre 1966 et 2001.....	4-54
Tableau 4.11:	Principaux secteurs de l'activité manufacturière sur le territoire de la MRC en 1997.....	4-60
Tableau 4.12:	Enjeux et orientations en matière de développement de l'activité économique.....	4-62
Tableau 4.13:	Enjeux et orientations d'aménagement et de développement au niveau récréotouristique.....	4-64
Tableau 4.14:	Distribution des superficies en zone agricole et des boisés agricoles .....	4-65
Tableau 4.15:	Enjeux et grandes orientations d'aménagement et de développement en agriculture.....	4-67

**LISTE DES TABLEAUX (SUITE)**

Tableau 4.16:	Enjeux et grandes orientations d'aménagement sur le plan résidentiel .....	4-68
Tableau 4.17:	Affectations du territoire situé à l'intérieur de la zone à l'étude .....	4-69
Tableau 4.18:	Préoccupations et orientations d'aménagement et de développement relativement aux réseaux routiers.....	4-71
Tableau 6.1:	Mesures générales de mitigation .....	6-2
Tableau 6.2:	Espèces relevées dans les différents cours d'eau .....	6-15
Tableau 6.3:	Ordre de préférence - Habitats, faune et flore.....	6-20
Tableau 6.4:	Ordre de préférence sur le plan de l'ingénierie, de la construction, de l'exploitation et de l'entretien.....	6-27
Tableau 6.5:	Ordre de préférence.....	6-28
Tableau 7.1:	Normes et standards.....	7-3
Tableau 7.2:	Principales données techniques .....	7-3
Tableau 7.3:	Activités de construction du pipeline .....	7-6
Tableau 8.1:	Caractéristiques du tracé .....	8-2
Tableau 8.2:	Matrice d'estimation de la résistance environnementale.....	8-5
Tableau 8.3:	Matrice d'estimation de l'importance d'un impact.....	8-6
Tableau 8.4:	Impacts anticipés - terrains en friche .....	8-8
Tableau 8.5:	Mesures générales de mitigation relatives au drainage .....	8-10
Tableau 8.6:	Impacts anticipés – Rivière aux Serpents et ruisseau Rouse.....	8-12
Tableau 8.7:	Impacts anticipés sur les activités du parc.....	8-24
Tableau 12.1:	Scénarios d'accidents .....	12-4
Tableau 12.2:	Inventaire des éléments sensibles .....	12-10



## LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 :	Réseau existant de PTNI .....	1-3
Figure 1.2:	Travaux projetés (projet global) .....	1-7
Figure 4.1:	Zone à l'étude .....	4-3
Figure 4.2:	Caractérisation de la zone à l'étude - Topographie et drainage .....	4-7
Figure 4.3:	Caractérisation de la zone à l'étude – Géologie.....	4-11
Figure 4.4:	Caractérisation de la zone à l'étude - Sédiments de surface .....	4-17
Figure 4.5:	Caractérisation de la zone à l'étude - Contraintes physiques .....	4-21
Figure 4.6:	Caractérisation de la zone à l'étude - Composantes agricoles.....	4-25
Figure 4.7:	Caractérisation de la zone à l'étude - Composantes forestières .....	4-31
Figure 4.8:	Caractérisation de la zone à l'étude – Faune et flore .....	4-39
Figure 4.9:	Caractérisation de la zone à l'étude - Milieux humides .....	4-55
Figure 4.10:	Caractérisation de la zone à l'étude – Affectation du territoire .....	4-57
Figure 4.11:	Caractérisation de la zone à l'étude - Archéologie et patrimoine bâti .....	4-79
Figure 5.1:	Zone d'implantation.....	5-3
Figure 6.1:	Étude de variantes – Milieu naturel.....	6-3
Figure 6.2:	Étude de variantes - Milieu humain.....	6-5
Figure 8.1:	Cheminement de l'évaluation d'un impact.....	8-3

## Chapitre **1**

---

### **Contexte du projet**

## 1. CONTEXTE DU PROJET

### 1.1 Promoteur

La compagnie Pipelines Trans-Nord Inc. (PTNI) est le promoteur du projet. Celle-ci est détenue à parts égales par Pétro-Canada, Produits Shell Canada (Shell) et la pétrolière Impériale Ltée (Impériale). Cette compagnie a été créée en 1949 en vertu d'une loi spéciale du Parlement pour assurer le transport sûr et efficace de produits de pétrole raffinés produits dans les régions de Toronto et de Montréal vers les terminaux commerciaux du sud de l'Ontario et du Québec. PTNI expédie chaque jour quelque 30 000 m<sup>3</sup> de carburant aux terminaux de stockage en vrac d'Ottawa, Cornwall, Kingston, Belleville, Toronto, Oakville et Clarkson. La société approvisionne également quatre grands aéroports canadiens soit ceux de Montréal (Mirabel et Dorval), Toronto et Ottawa (via transport routier).

Le réseau actuel des oléoducs de PTNI constitue le principal mode de transport vers les marchés mentionnés précédemment. De manière générale, les produits de l'Ontario sont acheminés par l'oléoduc principal vers l'est jusqu'à Farran's Point, puis, de là, vers le nord jusqu'à Ottawa par le latéral Ottawa. À partir de Montréal, les produits sont acheminés vers l'ouest jusqu'à Farran's Point, puis vers le nord, jusqu'à Ottawa par le latéral Ottawa. Plusieurs dépôts de stockage sont approvisionnés le long du tracé. La figure 1.1 montre le réseau existant de PTNI.

La personne responsable de la construction et de la direction du projet chez PTNI est M. Mitch Glass. Ses coordonnées sont les suivantes :

M. Mitch Glass, ing.  
Directeur, Entretien du réseau  
Pipelines Trans-Nord Inc.  
45 Vogell Road, Suite 310  
Richmond Hill, Ontario  
L4B 3P6

Téléphone: (905) 770-3353 ext. 290

Télécopieur: (905) 770-8675

Courriel:mglass@tnpi.ca

Les sections suivantes viennent préciser le contexte du projet connu sous le nom de « Pipelines Trans-Nord Inc. – Augmentation de la capacité du réseau – Secteur du parc d’Oka ».

## 1.2 Promoteur et environnement

Pour exprimer son engagement face à la protection de l’environnement, PTNI s’est dotée d’une politique environnementale qui vise notamment à respecter de bonnes pratiques d’intervention et les activités écologiques dans les milieux où elle doit intervenir. Par ailleurs, pour appuyer son engagement environnemental, PTNI a produit un manuel des pratiques environnementales appliquées notamment lors de l’entretien de son réseau. Le manuel des pratiques environnementales, qui inclut la politique environnementale, est présenté au Volume 2 de l’étude d’impact.

## 1.3 Justification et description du projet

### **Justification**

Depuis environ sept ans, les livraisons de produits pétroliers entre Toronto et les terminaux de l’est de l’Ontario ont fortement diminué, de sorte que le tronçon de l’oléoduc compris entre Toronto et Farran’s Point fonctionne maintenant à environ 20 % de sa capacité nominale. Cette diminution s’explique par le fait que les produits raffinés au Québec sont de plus en plus privilégiés par les terminaux de l’est de l’Ontario.

Afin de mieux répondre aux besoins de sa clientèle de l'est de l'Ontario et d'améliorer l'efficacité et la rentabilité du réseau existant, PTNI projette :

- de maintenir le sens d'écoulement de Montréal vers Farran's Point (Ontario);
- d'augmenter la capacité de son réseau entre Montréal et Farran's Point ; et
- d'inverser le sens d'écoulement de son réseau entre Farran's Point et Clarkson Junction près de Toronto.

Ce projet s'inscrit également dans l'obligation des pétrolières à fournir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, des produits pétroliers contenant moins de soufre. Pétro-Canada, qui détient partiellement PTNI, fermera sa raffinerie d'Oakville en Ontario et apportera des modifications à sa raffinerie dans l'est de Montréal, le tout pour offrir des produits pétroliers présentant des qualités environnementales supérieures.

## **Description du projet**

### Au Québec

Au Québec, le projet consiste à augmenter la capacité de transport entre Montréal et la frontière Québec / Ontario tout en maintenant le sens d'écoulement actuel, soit de Montréal vers l'Ontario. Cela suppose le remplacement de deux tronçons de l'oléoduc existant de 273,1 mm (10") par un oléoduc de 406,4 mm (16"). PTNI modernisera également deux de ses stations de pompage soit celles de Montréal et Como.

Deux tronçons seront touchés au Québec soit :

- A-1 : entre la rue des Pins (Sainte-Marthe-sur-le-Lac) et la limite ouest du parc d'Oka (à Oka) sur une distance d'environ 11,4 km;
- A-2 : des environs de la route 201 à Saint-Clet vers l'ouest jusqu'à la frontière Québec / Ontario, en passant également par les municipalités de Saint-Polycarpe, Sainte-Justine-de-Newton et Saint-Télesphore, sur une distance d'environ 18 km.

### Secteur du parc d'Oka

De façon générale, dans le projet au Québec, le remplacement des conduites existantes se fera à l'intérieur de la servitude existante de PTNI (utilisée depuis 1952), sauf pour une section située dans le parc d'Oka (à l'intérieur du tronçon A-1) où la servitude serait déplacée. Étant donné que cette relocalisation se fera sur une distance de plus de 2 km (soit environ 6,5 km entre l'intersection de la route du Camping et de la route de la Plage et le point de retour dans l'emprise actuelle plus à l'est), une étude d'impact sur l'environnement est donc nécessaire en vertu de l'article 31 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., r.Q-2). La figure 1.2 montre les tronçons A-2 et A-1, ce dernier incluant le secteur du parc d'Oka.

Le déplacement envisagé de la conduite de PTNI à l'intérieur des limites du parc d'Oka (même si PTNI dispose des pouvoirs requis pour installer la nouvelle conduite et les infrastructures connexes dans l'emprise actuelle) fait suite à une demande explicite de la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) qui est responsable du parc d'Oka. Le tracé proposé résulte de rencontres et d'échanges entre cette dernière, la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) et PTNI. Le tracé proposé constitue le tracé idéal pour la FAPAQ et cadre parfaitement avec la mission de conservation du parc. Les impacts anticipés seraient à première vue significativement moins importants que ceux prévus dans l'emprise actuelle. L'abandon de cette dernière emprise permettrait de rétablir le milieu naturel, ce qui constitue selon la FAPAQ un fait déterminant à l'intérieur d'un parc national dont la vocation est prioritairement axée sur la conservation et le maintien de la biodiversité.

### **Caractéristiques techniques du projet (secteur du parc d'Oka)**

Selon les études réalisées à ce jour, les caractéristiques techniques du nouveau tracé projeté, appelé également « route des Collines » seraient les suivantes :

- nombre de conduite : 1
- diamètre extérieur de la conduite : 406,4 mm (16")

- longueur assujettie à l'article 31 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* : env. 6 500 m
- matériaux et épaisseur de la conduite : acier; 7,14 mm
- pression maximale d'opération : 8 275 kPa (1 200 psi)  
(près de la station de pompage à Montréal)
- largeur de l'emprise permanente : équivalente à celle existante
- largeur de l'aire de travail temporaire contiguë à l'emprise permanente : à déterminer
- aires de travail supplémentaires de part et d'autre des obstacles à franchir : à déterminer
- structure hors sol : gare de raclage (point de départ du projet) sera localisée à l'intérieur des limites de l'emprise existante

#### 1.4 Aménagements et projets connexes

Tel que mentionné, les travaux prévus dans le cadre de la présente étude d'impact font partie d'un projet plus global au Québec et en Ontario, dont les travaux prévus au Québec visent le remplacement de deux tronçons d'un oléoduc existant de 273,1 mm de diamètre (10") par un oléoduc de 406,4 mm de diamètre (16") ainsi que la modernisation de deux stations de pompage.

Mis à part ces travaux, aucun autre projet connexe n'a été identifié dans le secteur.

#### 1.5 Consultants mandatés par PTNI

PTNI a retenu les services de la firme Marshall, Macklin, Monaghan (MMM) pour la coordination générale du projet, incluant les tronçons du projet situés en Ontario et au Québec.

Le responsable du projet chez MMM est M. Tom Chang et ses coordonnées sont les suivantes :

M. Tom Chang, ing.  
Directeur senior de projet et associé  
Marshall, Macklin, Monaghan  
80 Commerce Valley Dr. East  
Thornhill (Ontario)  
L3T 7N4  
Téléphone: (905) 882-4211 poste 215  
Télécopieur: (905) 882-0055  
Courriel : changt@mmm.ca

Pour le tronçon québécois du projet, MMM a mandaté le consortium CIMA+ Johnston-Vermette pour la coordination du projet et l'ingénierie. Les responsables de ce consortium sont MM. Émile Parent et David Johnston et leurs coordonnées sont les suivantes :

Consortium CIMA+ Johnston-Vermette  
3400, boul. du Souvenir, bur. 600  
Laval (Québec)  
H7V 3Z2  
Téléphone : (514) 337-2462  
Télécopieur : (450) 682-1013  
Courriel : [emile.parent@cima.ca](mailto:emile.parent@cima.ca)  
Courriel : JV@johnston-vermette.com

De son côté, le consortium CIMA+ Johnston-Vermette a retenu les services de la firme d'experts-conseils Urgel Delisle & associés inc. (UDA) pour la préparation de l'étude d'impact devant être réalisée pour la partie du projet situé à l'intérieur du parc d'Oka. Les firmes MMM et CIMA+ Johnston-Vermette ont également participé à la préparation de l'étude d'impact. Le responsable de la



demande d'autorisation chez UDA est M. Claude Veilleux, ing. & agr. Celui-ci peut être rejoint aux coordonnées suivantes :

M. Claude Veilleux, ing. & agr.  
Urgel Delisle & associés inc.  
426, Chemin des Patriotes  
Saint-Charles-sur-Richelieu (Québec)  
J0H 2G0  
Téléphone : (450) 584-2207  
Télécopieur : (450) 584-2523  
Courriel : cveilleux@udainc.com

#### 1.6 But et étapes de l'étude

La présente étude vise à déterminer le tracé de moindre impact pour le remplacement de la conduite actuelle de PTNI à l'intérieur du parc national d'Oka en considérant la demande faite par la FAPAQ et d'évaluer les impacts du tracé retenu sur le milieu et les activités du parc.

La première étape de l'étude a consisté à établir les limites de la zone d'étude et à caractériser cette zone. Sa délimitation s'est effectuée en tenant compte de plusieurs facteurs reliés au projet lui-même, du territoire récepteur et du fait que la demande ne concerne qu'un seul propriétaire. Par ailleurs, il faut considérer la nature et l'utilisation du territoire récepteur dont les plans d'eau, les aires de camping, les diverses infrastructures de services, etc. Une fois les limites de la zone à l'étude établies, la caractérisation de cette dernière est effectuée, afin d'identifier les éléments sensibles du milieu récepteur.

La seconde étape consiste à délimiter le corridor d'étude en tenant compte notamment des points de départ et de chute du projet. Le corridor est par la suite décrit succinctement pour identifier les éléments sensibles pouvant être affectés.

Dans une troisième étape, des variantes de tracé sont élaborées à l'intérieur des limites du corridor retenu à l'étape précédente. Ces variantes sont évaluées en considérant des aspects d'ordre environnemental (traversée de cours d'eau et milieu aquatique, habitats naturels, etc.) et techniques (ingénierie, construction et exploitation).

Enfin, la dernière étape vise l'étude détaillée du tracé privilégié lors de l'étude de variantes. Cette étape identifie les différents impacts du projet en fonction des divers éléments rencontrés sur le tracé dans le but d'élaborer les mesures d'atténuation permettant de réduire davantage les impacts potentiels et faciliter ainsi l'intégration du pipeline dans le milieu récepteur.

## 1.7 Structure du rapport

Les chapitres 2 et 3 présentent le processus public de consultation et d'information mis en place ainsi que les critères de localisation utilisés pour la conduite. Le quatrième chapitre fait la description du milieu récepteur alors que le chapitre 5 présente le corridor retenu. Le chapitre 6 porte sur l'étude des variantes de tracé alors que le chapitre 7 présente les caractéristiques techniques du système et décrit les activités de construction et d'exploitation. Les chapitres 8 et 9 traitent successivement du tracé et de ses impacts, et de la surveillance environnementale. Les chapitres 10, 11 et 12 concernent le suivi environnemental, l'exploitation et l'entretien du réseau et les mesures d'urgence. La conclusion est présentée au chapitre 13.

La présente étude d'impact sur l'environnement considère le point de départ du projet comme étant la vanne de sectionnement existante dans le parc d'Oka (côté ouest) alors que le point de chute est le point de retour dans l'emprise existante de PTNI (côté est du parc d'Oka). Il est important de noter que ces points de départ et de chute ont été établis uniquement pour les fins du rapport et de cartographie sans égard à la direction des travaux, au sens d'écoulement du réseau ni à la justification (qu'elle soit technique, économique ou sociale) desdits points.

## 1.8 Échéancier et cadre réglementaire

Pour le projet global (Québec et Ontario), la construction du réseau est prévue au printemps 2004 pour se terminer à l'automne de la même année avec une mise en service prévue pour octobre 2004. Les travaux dans le parc d'Oka débiteront à la mi-août 2004 avec une mise en exploitation le 1<sup>er</sup> octobre 2004.

La réalisation de ce projet est soumise à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). Des démarches et autorisations doivent également être faites/obtenues auprès des municipalités et de la municipalité régionale de comté concernées.

Par ailleurs, le projet est sous la juridiction de l'Office national de l'énergie (ONÉ). Cette dernière a autorisé PTNI à réaliser son projet au Québec dans les limites de sa servitude existante.

## 1.9 Parc national d'Oka

### **Bref historique**

En 1717, le gouvernement de la Nouvelle-France concède la Seigneurie du lac des Deux Montagnes au Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal. Des missionnaires sulpiciens y établissent une mission quelques années plus tard. En 1952, le réseau de PTNI est construit sur des terrains qui deviendront éventuellement le parc national d'Oka. En 1962, le gouvernement du Québec achète des Sulpiciens un territoire d'environ 1,6 km<sup>2</sup> pour en faire une réserve de chasse et pêche. En 1966, les autorités du parc procèdent à la construction du camping (pour desservir une partie des visiteurs de l'Expo 67). Au début des années 70, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche fait des acquisitions additionnelles (comprenant la Colline du Calvaire) qui portent la superficie du parc à 23,7 km<sup>2</sup> correspondant à la superficie actuelle du parc. En 1977, le gouvernement du Québec se dote d'une loi cadre en vue de l'établissement d'un réseau de parcs nationaux. Cette loi cadre fut suivie en 1982 par la mise en place de la Politique sur les parcs. Le parc d'Oka obtient

son statut de parc de récréation en 1990. La gestion du parc est confiée au Service récréatif du parc d'Oka (SERPO) en 1992. Depuis 1999, la Société des établissements de plein-air du Québec (SÉPAQ) s'occupe de la gestion du parc, que ce soit les activités, les services ainsi que la protection et la mise en valeur du parc. En 2001, l'Assemblée nationale du Québec modifie la *Loi sur les parcs* de sorte que la classification des parcs a été abolie et tous les parcs de conservation et de récréation reçoivent l'appellation de parc national du Québec. C'est à ce moment que le parc de récréation d'Oka devient le parc national d'Oka. En 2002, ce dernier se dotait du centre de service Le Littoral.

### **Responsables du parc**

La Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ), qui est sous la responsabilité du ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) est responsable du parc national d'Oka. C'est par contre la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) qui gère le parc national d'Oka avec pour mandat d'administrer et développer le territoire naturel et les équipements touristiques qui lui sont confiés en vertu de sa loi constitutive. La SÉPAQ compte sur la présence d'une table d'harmonisation qui permet d'associer le milieu régional au développement et à la gestion du parc. Outre la SÉPAQ, le milieu municipal, le milieu touristique, les groupes environnementaux, de même que les organismes responsables du développement régional sont représentés à cette table.

### **Activités et services**

Le parc national d'Oka fait partie du réseau de parcs nationaux du Québec qui couvre maintenant une superficie de plus de 7 500 km<sup>2</sup>. L'objectif prioritaire des parcs nationaux du Québec est d'assurer la conservation et la protection permanente des territoires représentatifs des régions naturelles du Québec, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation extensive. Le parc d'Oka est le parc le plus fréquenté du réseau (23 % de l'achalandage total au Québec en 2001-2002 avec près de 582 000 jours-visites). Il devance les parcs du Mont-Tremblant (16 % de l'achalandage total),

du Mont-Orford (12 %) et du Mont-Saint-Bruno (10 %). Le parc national d'Oka offre la possibilité de participer à diverses activités tout au long de l'année. Il s'agit, entre autres, d'activités d'interprétation, de baignade, de randonnées à bicyclette et pédestre, de camping, de patinage et de glissade et de ski de fond.

Les activités et les services offerts au parc national d'Oka reposent sur le principe qu'ils doivent exercer un impact minimal sur le patrimoine protégé par le parc. Aux yeux des gestionnaires du parc, cet impact minimal est acceptable si celui-ci ne menace pas l'intégrité du patrimoine naturel, du patrimoine culturel ou encore du paysage que le parc a pour mission de protéger. Les gestionnaires du parc ont également la responsabilité de s'assurer que les activités ou projets réalisés par un tiers à l'intérieur du parc exercent également un impact minimal acceptable autant sur le milieu naturel que sur les activités offertes au parc. C'est la raison pour laquelle la FAPAQ, responsable des parcs nationaux du Québec, et la SÉPAQ, responsable des activités et des services dans le parc, ont collaboré activement avec PTNI dans la recherche d'un tracé de moindre impact tant sur le milieu naturel que sur les activités à l'intérieur du parc.

## **Processus public de consultation et d'information**

## 2. PROCESSUS PUBLIC DE CONSULTATION ET D'INFORMATION

Dans l'élaboration de tout projet à caractère linéaire tel que l'implantation d'un pipeline, plusieurs intervenants sont susceptibles d'être concernés ou intéressés par ledit projet. Ainsi, le promoteur se doit d'informer et de consulter ceux-ci. La présente section décrit le processus de consultation et d'information suivi lors de l'élaboration du projet.

Dans le cadre des différentes démarches à faire en vue d'obtenir les autorisations visant la réalisation du projet, les intervenants sont consultés pour obtenir notamment des données factuelles sur le territoire afin que le promoteur puisse en tenir compte. Ils sont également informés afin de prendre connaissance de leurs préoccupations et de considérer ces dernières dans l'élaboration du tracé. Donc, en plus d'être consultés et informés, les intervenants participent directement à l'élaboration du projet.

### 2.1 Programme de préavis public

Le présent projet est sous la juridiction de l'Office national de l'énergie. Ainsi, PTNI doit obtenir diverses ordonnances en vertu d'articles de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*.

Par ailleurs, PTNI se doit de répondre aux directives concernant les exigences de dépôt de l'office dont notamment celle traitant du programme de préavis public (PPP). Le but du PPP étant principalement d'informer et de consulter le public et de déterminer les enjeux et les préoccupations de ceux qui pourraient être touchés par le projet.

En 2002, PTNI a fait parvenir un bulletin d'information aux personnes intéressées. Ce bulletin a été distribué aux propriétaires fonciers, résidants et autres personnes associés au projet. Ce bulletin comprenait une lettre d'accompagnement, un feuillet descriptif du projet, des cartes illustrant l'emplacement du projet, une enveloppe-réponse affranchie, un questionnaire à retourner et les numéros de téléphone et de télécopieur de PTNI.

## 2.2 Portes ouvertes

En cours d'élaboration du projet, le promoteur a organisé une activité de type « portes ouvertes » le 18 février 2003 à Saint-Joseph-du-Lac afin de donner l'occasion au public de s'exprimer et d'émettre leurs préoccupations face au projet. Des avis dans les journaux ont convié le public à prendre part à ce processus. Ces avis ont paru à deux reprises dans les journaux suivants : le Journal de Montréal (12 et 15 février 2003), le Montreal Gazette (12 et 15 février), le Hudson/Lake of Two Mountains Gazette (5 et 12 février), le Concorde/L'Éveil (12 et 15 février) et Le Soleil (8 et 15 février). C'est au cours de cette activité que le public a été informé du projet et du promoteur.

Des représentants du promoteur possédant diverses expertises étaient également sur place pour répondre aux questions. Des panneaux illustrant le réseau de Pipelines Trans-Nord Inc., les objectifs du projet, la localisation des travaux sur des plans à différentes échelles de même qu'un échéancier du projet étaient disponibles pour consultation. Par ailleurs, PTNI a mis à la disposition des personnes présentes divers documents dont notamment le Guide à l'intention des propriétaires fonciers et du grand public, les travaux d'excavation et de construction à proximité de pipelines et le manuel des pratiques environnementales. Ce dernier est fourni à l'annexe A.

Au total, 25 personnes ont assisté à l'activité « portes ouvertes » du 18 février 2003. Les points soulevés par les personnes présentes étaient d'ordre général et concernaient entre autres l'échéancier des travaux, les méthodes de construction, la sécurité et des détails techniques relatifs au projet (profondeur de la nouvelle conduite, disposition de l'ancienne conduite, installation hors sol). Aucune question ou préoccupation n'a été soulevés relativement au parc national d'Oka.



## 2.3 Parc national d'Oka

### **FAPAQ / SÉPAQ**

La FAPAQ (responsable du parc national d'Oka) et la SÉPAQ (gestionnaire des activités et des services offerts au parc) ont joué un rôle important dans l'élaboration du projet de remplacement de la conduite existante de PTNI dans le parc national d'Oka, leurs préoccupations majeures étant de s'assurer que le projet présente le moins d'impacts possible sur le milieu naturel et les activités à l'intérieur du parc.

Cinq rencontres ont été tenues avec les représentants du parc national depuis janvier 2003, la plus récente ayant eu lieu le 4 février 2004. C'est d'ailleurs lors de ces rencontres que la possibilité de relocaliser la conduite à l'intérieur des limites du parc a été soulevée. Le tableau 2.2 ci-après présente succinctement les dates des rencontres, les personnes présentes et les points discutés. Des représentants de la municipalité d'Oka (rencontre du 13 mai 2003) et du MENV (rencontre du 9 octobre 2003) ont également participé à ces rencontres.

### **Table d'harmonisation**

Tel que mentionné précédemment, la table d'harmonisation du parc national d'Oka permet d'associer le milieu régional au développement et à la gestion du parc. Celle-ci se veut représentative du milieu et regroupe des représentants des organismes suivants :

- Loisirs Laurentides,
- Parcs Québec,
- Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ),
- MRC de Deux-Montagnes,
- Municipalité d'Oka,
- Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ),
- Conseil régional en environnement des Laurentides (CRELA),
- Centre local de développement (CLD),
- Association touristique des Laurentides (ATL),
- Communauté locale autochtone (poste vacant).

TABLEAU 2.1: RENCONTRES AUPRÈS DES REPRÉSENTANTS DU PARC NATIONAL D'OKA

RENCONTRE	PERSONNES RENCONTRÉES	DATE	BUT DE LA RENCONTRE / POINTS DISCUTÉS
1	M. Richard Rozon, SÉPAQ M. Bernard Désorcy, FAPAQ M. Des Clarke, PTNI M. Walter Watt, PTNI M. Jean-François Bissonnette, PTNI M. Émile Parent, CIMA+Johnston-Vermette	03-01-24	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rencontre de coordination relative au remplacement de la conduite existante dans le parc national d'Oka.</li> <li>Points discutés : présentation de la nature des travaux, de la méthodologie de travail, équipement, échancier; table d'harmonisation du parc, préoccupations de la FAPAQ à l'égard du tracé existant.</li> </ul>
2	M. Richard Rozon, SÉPAQ M. Bernard Désorcy, FAPAQ M. Jacques Talbot, FAPAQ M. Des Clarke, PTNI M. Walter Watt, PTNI M. Jean-François Bissonnette, PTNI M. Mark Cece, MMM M. David Johnston, CIMA+ Johnston - Vermette M. Jean Mimeault, CIMA+ Johnston-Vermette M. Émile Parent, CIMA+ Johnston-Vermette	03-02-18	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rencontre de coordination relative au remplacement de la conduite dans le parc national d'Oka.</li> <li>Points discutés pour le tracé existant : plan de contingence, travaux dans les secteurs boisés, remise en état des sentiers et zones pavées, barrages de castors, espèces à statut précaire, accès au site, cédule des travaux, zones de roc, potentiel archéologique et gare de raclage.</li> </ul>
3	M. Richard Rozon, SÉPAQ M. Bernard Désorcy, FAPAQ M. Jacques Talbot, FAPAQ M. Pierre Dupuy, FAPAQ M. Yvan Patry, Mun, d'Oka M. Des Clarke, PTNI M. Walter Watt, PTNI M. Jean-François Bissonnette, PTNI M. David Johnston, CIMA+ Johnston - Vermette M. Jean Mimeault, CIMA+ Johnston-Vermette M. Bruno Saint-Laurent, CIMA+ Johnston-Vermette M. Dominique Chartray, CIMA+ Johnston-Vermette M. Émile Parent, CIMA+ Johnston-Vermette M. Mark Cece, MMM	03-05-13	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunion de coordination relative au remplacement de la conduite existante dans le parc national d'Oka.</li> <li>Points discutés à l'égard du tracé existant : Loi sur les parcs, inventaire des milieux humides, méthodes de travail, autorisation de l'Office national de l'énergie, travaux en milieu boisé, contrôle des plantes envahissantes, travaux dans le voisinage de la vanne de sectionnement, protection des plantes à statut particulier, supervision environnementale des travaux, accès au site, cédule de travail, matériel de remblais et information du public.</li> <li>Autre point discuté : Projet d'abduction d'eau potable de Saint-Joseph-du-Lac.</li> </ul>
4	M. Richard Rozon, SÉPAQ M. Bernard Désorcy, FAPAQ M. Jacques Talbot, FAPAQ M. Pierre Dupuy, FAPAQ M. Jeff Warren, MMM M. Roger Sénécal, Poisson, Prud'Homme et associés M. David Johnston, CIMA+ Johnston - Vermette M. Jean Mimeault, CIMA+ Johnston-Vermette M. Émile Parent, CIMA+ Johnston-Vermette	03-09-09	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rencontre relative au remplacement de la conduite existante dans le parc national d'Oka.</li> <li>Points discutés : autorisations requises et délais, contraintes environnementales, impact des travaux, gare de raclage, potentiel archéologique pour le tracé existant. Déplacement de la servitude le long de la route des Collines.</li> </ul>

TABLEAU 2.1 (SUITE) : RENCONTRES AUPRÈS DES REPRÉSENTANTS DU PARC NATIONAL D'OKA

RENCONTRES	PERSONNES RENCONTRÉES	DATE	BUT DE LA RENCONTRE / POINTS DISCUTÉS
5	M. Bernard Désorcy, FAPAQ M. Jacques Talbot, FAPAQ M. Denis Talbot, MENV M. Mitch Glass, PTNI M. David Johnston, CIMA+ Johnston - Vermette M. Jean Mimeault, CIMA+ Johnston-Vermette M. Émile Parent, CIMA+ Johnston-Vermette M. Dominique Chartray, CIMA+ Johnston-Vermette	03-10-09	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre de coordination relative au remplacement de la conduite existante dans le parc national d'Oka.</li> <li>• Points discutés : tracé alternatif le long de la route des Collines, procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, possibilité de travaux à l'hiver 2004, échéancier des travaux, position de la FAPAQ à l'égard du tracé actuel.</li> </ul>
6	M. Richard Rozon, SÉPAQ M. Bernard Désorcy, FAPAQ M. Jean-François Bissonnette, PTNI M. David Johnston, CIMA+ Johnston - Vermette M. Jean Mimeault, CIMA+ Johnston-Vermette M. Émile Parent, CIMA+ Johnston-Vermette M. Guy Avoine, UDA M. Claude Veilleux, UDA	04-02-04	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre de coordination relative au remplacement de la conduite existante dans le parc national d'Oka.</li> <li>• Points discutés : commentaires de la FAPAQ relatif à l'étude d'impact, échéancier, session d'information publique.</li> </ul>

Lors de la réunion du 27 janvier 2004, celle-ci a manifesté son appui au tracé alternatif le long de la route du Camping, de la route de la Plage et de la route des Collines en recommandant que le tracé du nouveau pipeline de PTNI emprunte la route des Collines afin d'éviter des dommages significatifs et permanents à la flore, à la faune et au milieu humide situés dans l'emprise actuelle de PTNI.

Chapitre **3**

---

**Critères de localisation**

### 3. CRITÈRES DE LOCALISATION

Ce chapitre présente les critères utilisés pour élaborer les corridors et variantes de tracé dans le cadre d'un projet de pipeline. La première section identifie les principales contraintes attribuables aux composantes, à l'installation et à l'exploitation du présent projet et pouvant avoir une incidence sur la localisation de la conduite et des structures hors sol. À ces contraintes, s'ajoutent les impacts potentiels pouvant eux aussi influencer la localisation du tracé alors que la dernière section présente les critères généralement admis et utilisés pour localiser les pipelines.

#### 3.1 Composantes, construction et exploitation

Le design du pipeline et les espaces nécessaires à la construction sont susceptibles d'influencer d'une certaine manière sa localisation. Le présent projet pourrait être réalisé à l'intérieur des limites de l'emprise permanente existante dont la largeur est généralement de 18 m en plus d'utiliser une aire de travail temporaire (adjacente à l'emprise permanente) de dimension variable selon les conditions rencontrées sur le terrain.

Quant à la demande des représentants du parc, celle-ci consiste à localiser le futur pipeline majoritairement en bordure de la route des Collines dans une bande de terrain dont la largeur légale de l'emprise correspondra à celle existante. Par ailleurs, il sera nécessaire d'utiliser, par moment, la totalité du chemin pour permettre la réalisation des travaux de manière à respecter le milieu environnant et d'effectuer les travaux de façon sécuritaire.

C'est à l'intérieur de l'emprise permanente que le pipeline sera implanté alors que l'aire temporaire est prévue pour faciliter la réalisation des travaux. Il faut aussi prévoir, lorsque nécessaire, des aires de travail supplémentaires lors de franchissements d'obstacles tels les routes, les cours d'eau, etc. Finalement, une gare de raclage devra être construite au point de départ du projet (vanne de sectionnement dans le parc d'Oka) afin de permettre, en cours d'exploitation, la vérification interne de la conduite.

### 3.2 Impacts potentiels

Les impacts reliés à la construction, l'exploitation et l'entretien d'un pipeline peuvent être regroupés en trois principaux groupes, c'est-à-dire les impacts à court, moyen et long termes. Par exemple, la construction d'un pipeline à travers un cours d'eau présente des impacts à court terme qui se font sentir essentiellement lors des travaux tandis qu'en milieu boisé, il en résulte une perte de superficie productive pour la matière ligneuse dans le cas de l'emprise permanente. Dans le cas des aires temporaires de travail qui peuvent retourner à leur état naturel ou être reboisées, il s'agit de pertes à moyen terme.

En ce qui a trait aux emplacements à privilégier pour un pipeline, les localisations entraînant des impacts à court terme sont favorisées par rapport aux localisations causant des impacts à long terme. Toutefois, il est évident que tous les impacts résultant de la construction et l'exploitation d'un pipeline ne pourront être éliminés par une bonne localisation du tracé; c'est pourquoi la localisation tiendra compte également de toutes les mesures d'atténuation disponibles permettant d'assurer l'intégration optimale du projet dans le milieu récepteur.

### 3.3 Critères généraux de localisation

Dans la mesure du possible, afin de respecter le plus possible les limites des propriétés et de réduire les inconvénients reliés à la présence du pipeline (conduite et infrastructures connexes) sur ces dernières, la réalisation d'un projet de pipeline conduit bien souvent à longer les emprises d'utilités publiques (voies ferrées, réseaux énergétiques, routes, etc.) qui ont imposé, dans le passé, des limites artificielles mais permanentes aux propriétés ou encore à épouser des limites cadastrales.

Les critères considérés pour la localisation d'un pipeline et des infrastructures connexes sont listés ci-après. Ceux-ci sont d'ordre technique, environnemental et socio-économique.

## Localisation du pipeline

### Critères techniques

- Considérer l'utilisation de canalisations existantes.
- Jumeler les canalisations similaires ou compatibles à l'intérieur d'une même emprise.
- Favoriser l'implantation de l'emprise de façon contiguë à celles existantes.
- Utiliser en tout ou en partie une emprise existante pour y localiser une partie ou la totalité du projet.
- Limiter les traversées des infrastructures existantes.
- Minimiser les longueurs de corridors.

### Critères environnementaux

- Éviter les érablières.
- Éviter les habitats fauniques importants et/ou sensibles.
- Éviter les zones de pente afin de minimiser les problèmes d'érosion.
- Favoriser le passage dans des boisés de faible valeur commerciale au lieu des terres cultivées.
- Favoriser le passage dans les terres à faible potentiel agricole et/ou forestier.
- Favoriser le passage en amont de bassins versants afin de réduire les impacts sur le drainage.

### Critères socio-économiques

- Éviter les zones à haute valeur archéologique et/ou patrimoniale.
- Éviter les zones résidentielles.
- Favoriser le passage des pipelines à la limite des champs cultivés en longeant des infrastructures existantes (routes, autoroutes et voies ferrées), en longeant des limites de boisés, des obstacles physiques, des lignes électriques en territoire boisé, des lignes de lots ou de concessions.
- Localiser le pipeline à la limite de la zone agricole.
- Localiser les corridors de façon à minimiser les changements sur le milieu visuel.
- Respecter le plus possible le zonage municipal.

## **Localisation des infrastructures connexes**

### Critères techniques

- Utiliser les infrastructures existantes de la compagnie.
- Considérer les sites contigus aux emprises existantes.
- S'assurer que le site est accessible et minimiser la mise en place de route d'accès.
- S'assurer que l'espace est suffisant.
- S'assurer que l'approvisionnement en électricité est adéquat et fiable.

### Critères environnementaux

- Favoriser l'utilisation de terres présentant un faible potentiel pour la forêt.
- Favoriser l'utilisation de terre présentant un faible potentiel pour l'agriculture.
- Éviter les habitats fauniques importants et/ou sensibles.
- Éviter les terres humides ou les endroits où le drainage peut devenir problématique.
- Éviter les endroits présentant des contraintes naturelles (zone de forte pente, zones susceptibles à l'érosion).

### Critères socio-économiques

- S'assurer que le site est disponible.
- S'assurer que le site est compatible avec l'utilisation actuelle du milieu.
- S'assurer de la compatibilité avec les terrains avoisinants.
- Éviter les zones à haute valeur archéologique et/ou patrimoniale.
- Localiser les infrastructures de façon à minimiser les changements sur le milieu visuel.
- Considérer le zonage municipal.